



Conférence générale

31^e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

31-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2001

General Conference

31st session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الحادية والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

31^a reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十一届会议
决议草案

31 C/4 DR.2*

17 octobre 2001

Original anglais

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4)

présenté par la BARBADE

La Conférence Générale,

Consciente de la nécessité pour tous les Etats membres de l'UNESCO de participer à des activités en faveur du développement de l'Organisation,

Notant qu'en ce qui concerne les organes subsidiaires et les organes intergouvernementaux, la représentation de certaines sous-régions et de certains groupes de pays est devenue à la longue insignifiante, et que les contraintes budgétaires ont joué à cet égard un rôle déterminant,

Préoccupée de ce fait que les sous-régions des Caraïbes et du Pacifique en particulier et, d'une façon plus générale, le groupe des petits Etats membres constituent une proportion importante des Etats non représentés dans les organes susmentionnés,

Préoccupée en outre de ce que bon nombre d'Etats membres appartenant aux sous-régions et au groupe de pays susmentionnés n'ont pas de représentant résidant à Paris, ce qui constitue déjà un handicap pour la participation aux activités de l'Organisation,

Considérant que les sous-régions des Caraïbes et du Pacifique représentent environ 12 % des Etats membres de l'UNESCO et que tous les petits Etats membres réunis en représentent environ 15%,

1. Prie le Directeur général d'assurer que, pendant l'exercice biennal 2002-2003, tout sera fait dans les Secteurs du programme pour permettre aux sous-régions des Caraïbes et du Pacifique ainsi qu'au groupe des petits Etats membres d'être représentés aux organes subsidiaires et organes intergouvernementaux dont ils sont membres, moyennant une contribution à la prise en charge des frais de voyage et des indemnités de subsistance ;

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 30 août 2001.

2. Prie également le Directeur général d'analyser le niveau de représentation de ces sous-régions et de ce groupe d'Etats aux organes susmentionnés au cours des dix dernières années, et de déterminer, après consultation des Etats membres intéressés, dans quelle mesure les restrictions budgétaires ont constitué le principal obstacle à la présentation de candidatures à ces organes et la cause du manquement à l'obligation, pour tout membre élu, d'envoyer des représentants ;
3. Prie en outre le Directeur général de trouver les ressources financières nécessaires pour assurer la représentation des régions et du groupe d'Etats membres susmentionnés à compter de l'exercice 2004-2005 ;
4. Prie aussi le Directeur général de faire rapport à la 164e session du Conseil exécutif et à la 32^e session de la Conférence générale sur les conclusions de son analyse, l'issue des consultations et les allocations de crédits.